

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Service des ports
1 21 32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

OBJET : Aide au développement des activités portuaires - Attribution d'une subvention à la Société Nationale de Sauvetage en Mer

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur Le délégué aux ports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département a voté lors de la séance du 15 décembre 2017 les crédits nécessaires à son programme d'intervention dans les ports départementaux au titre de l'exercice 2018. Dans ce cadre, la demande de subvention présentée par la Société Nationale de Sauvetage en Mer est soumise à votre approbation.

La Société Nationale de Sauvetage en Mer a pour vocation de secourir bénévolement et gratuitement les vies humaines en danger en mer et sur le littoral.

Au niveau départemental, la SNSM compte six stations permanentes de sauveteurs embarqués implantées à Martigues, Carro, Port-Saint-Louis-du-Rhône, les Saintes-Maries de la Mer, Marseille et La Ciotat et un Centre de Formation et d'intervention construit sur le port départemental de Carro.

La présente demande de subvention concerne la remise en état du moteur bâbord de la vedette SNS 281 « Notre Dame des Marins » de la station de Martigues qui a été victime d'une avarie en juillet dernier. Le montant des travaux est estimé à 15 089€ Le Conseil Départemental est sollicité à hauteur de 12 000€ La remise en service de la vedette SNS281 permettra de maintenir l'activité de la station de sauvetage de Martigues.

Je vous propose d'allouer à la Société Nationale de Sauvetage en Mer une subvention d'investissement de 12 000€ au titre du dispositif d'aide au développement des activités portuaires.

Une convention entre le Département et l'association doit être établie afin de préciser les modalités d'attribution de cette subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL